Date de dépôt : 9 novembre 2020

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 4 600 000 francs en faveur de la Ville de Genève pour l'étude et la réalisation du musée du site archéologique de Saint-Antoine

Rapport de Mme Amanda Gavilanes

Mesdames et Messieurs les députés,

La commission des travaux a traité le projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 4 600 000 francs en faveur de la Ville de Genève pour l'étude et la réalisation du musée du site archéologique de Saint-Antoine lors de sa séance du 22 septembre 2020.

Elle a siégé sous la présidence de M. Rémy Pagani. La commission a auditionné, lors de cette séance, M. Jean Terrier, archéologue cantonal (OPS-DT), M. Sandro Simioni, directeur des constructions (OCBA-DI), et M. Philippe Meylan, directeur DPBA (Ville de Genève).

Les travaux de la commission ont été suivis par MM. Thomas Humbert, responsable du budget des investissements (DF), et Stefano Gorgone, secrétaire scientifique (SGGC). Le procès-verbal a été tenu avec diligence et exactitude par M^{me} Garance Sallin.

Je les remercie toutes et tous chaleureusement au nom de la commission pour leur contribution au bon traitement de ce rapport.

PL 12703-A 2/23

Présentation du projet de loi 12703 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 4 600 000 francs en faveur de la Ville de Genève pour l'étude et la réalisation du musée du site archéologique de Saint-Antoine

M. Simioni rappelle que la Ville de Genève est maître d'ouvrage du projet et l'Etat subventionneur à hauteur de 4,6 millions de francs, soit environ 29% du montant total (environ 16 millions de francs). La Ville finance majoritairement le projet.

M. Terrier explique que le service archéologique tient beaucoup à ce projet, car il s'agit de découvertes exceptionnelles. Le plan donne une vision de la situation de l'ouvrage :

- En violet (voir annexe, p. 4), on peut voir le front de fortifications du XIV^e siècle. Ces fortifications vont être doublées à partir du XVI^e siècle d'un système de fortifications bastionnées.
- En 1537 (en bleu), un bastion polygonal se développe à l'extérieur de la ville et protège tous les vestiges archéologiques. Il sera ensuite englobé dans le grand bastion de Saint-Antoine, qu'on voit dans le parking de Saint-Antoine. C'est un site à la charnière entre la ville ancienne et le quartier des Tranchées qui s'est développé lors du démantèlement des fortifications
- En haut à gauche (en rouge, voir annexe, p. 5) se trouvent les vestiges de la période romaine, avec un espace comprenant un vide sanitaire et des amphores importées d'Espagne. Cette ville romaine sera, à la fin du III^e siècle, enfermée dans des murs. Les terrains libérés vont donner naissance à des aires funéraires, avec l'édification d'une grande basilique funéraire. Une partie de cette église a été retrouvée. Cette grande église sera abandonnée aux XI-XII^e siècles et les fortifications vont s'avancer, détruisant une partie du faubourg qui s'était développé autour.

Ce site donne une vision de toute l'urbanisation de la ville de Genève depuis l'Antiquité. Ce qui est intéressant, par rapport au site de la cathédrale Saint-Pierre, un peu labyrinthique, c'est qu'on peut avoir une vision complète sur l'ensemble du site. Il est également prévu une salle de médiation, car dans leur vision de la sensibilisation au patrimoine, il est très important de transmettre le patrimoine aux enfants.

M. Meylan présente quelques images illustrant le projet. A partir du moment où les fouilles ont montré leur importance, la Ville a montré son intérêt et a activement pris en main la mise en valeur du site. L'objectif est de pouvoir l'ouvrir au public le plus rapidement possible. La Ville a également la volonté de concilier cela avec l'extension de la promenade Saint-Antoine.

Cela s'inscrit aussi dans le cadre de la pétition intitulée « Accessibilité des vestiges découverts à l'esplanade Saint-Antoine ».

La Ville a ainsi lancé un concours ouvert et le premier prix a été attribué au projet « Lanterneaux » d'un bureau genevois (Traces) associé à un bureau espagnol (Estar). Le projet a été retenu, car il est à la fois modeste et ambitieux. Il limite les volumes sur la surface de l'esplanade, et met en valeur les vestiges tout en respectant les conditions spécifiques (température, lumière, humidité). Il sécurise aussi le bastion et le rend accessible à tous en tenant compte des besoins d'utilisation du lieu. Il y aura trois pavillons : le pavillon d'accès, et deux autres qui servent pour l'éclairage naturel des vestiges et permettent aux piétons de les observer en partie depuis la surface. Au niveau de l'esplanade, ils souhaitent s'inscrire dans la continuité de la promenade existante. Ils prévoient une grande végétalisation, avec la plantation de plusieurs arbres. Il précise que ces fouilles peuvent représenter un paradoxe pour un profane : plus on creuse, plus on va vers le récent, alors qu'on s'attendrait au contraire.

M. Terrier explique que c'est parce que, à l'origine, il y avait une pente qui descendait vers le lac et que les constructions romaines étaient construites en terrasse. Quand le reste de la ville s'est développé au cours du temps, cela s'est fait à un niveau inférieur.

M. Meylan précise que, au-dessus des éléments de fondations de la villa gallo-romaine, il restera environ un mètre de hauteur, soit très peu de hauteur. Le challenge du projet sera de réaliser une dalle qui va couvrir tout cela. Il a fallu concevoir un mécanisme pour mettre en place un système qui soutient le tout, en évitant qu'il y ait trop de poteaux, c'est pourquoi ils ont opté pour un disque en béton qui couvrira l'entier des fouilles. Ce sera un travail d'ingénieur extrêmement pointu.

La façade des pavillons sera en béton sablé et les matériaux intérieurs seront le béton et le terrazzo. La possibilité de s'asseoir à proximité du site est également prévue, afin que les passants profitent du lieu. Ils ont réduit au minimum les espaces chauffés : seul le bureau d'accueil au rez-de-chaussée le sera. Le lieu vise une dynamique de visite guidée, car il est difficile de s'y promener sans recevoir des explications. Concernant les aménagements extérieurs, l'espace public est en continuité de la promenade Saint-Antoine, des micocouliers vont être plantés et des candélabres seront installés. Ils espèrent bénéficier de l'appui du canton de 4,6 millions de francs. De plus, une fondation privée genevoise participe à hauteur de 4 millions de francs, et la Loterie romande à 1 million, ce qui laisse un solde d'environ 5 millions de francs pour la Ville.

PL 12703-A 4/23

Questions des députés

Un député UDC s'interroge à propos du pavage de la rue Charles-Galland et de la révision des gabarits routiers.

M. Meylan répond qu'il s'agit de coopérer avec le service des monuments et des sites pour le petit bout de Charles-Galland qui fait la liaison. Ils se demandent s'il faut assurer la continuité entre les deux côtés ou de le considérer comme une franche scission. C'est à charge de ce crédit.

Une députée PLR demande quand ils espèrent obtenir le vote du Conseil municipal et quelle est la teneur de l'estimation de 24 mois de travaux.

M. Meylan répond qu'il faut statistiquement compter environ huit mois pour le vote du Conseil municipal à partir du dépôt du projet. Le projet va être déposé dans les prochains jours. Quant à la durée, elle est raisonnable pour un projet comme celui-là.

Vote

1er débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12703 :

Oui: 13 (1 EAG, 3 S, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non: -

Abstentions: 2 (2 Ve)

L'entrée en matière est acceptée.

2e débat

Art. 1	pas d'opposition, adopté
Art. 2	pas d'opposition, adopté
Art. 3	pas d'opposition, adopté
Art. 4	pas d'opposition, adopté
Art. 5	pas d'opposition, adopté
Art. 6	pas d'opposition, adopté
Art. 7	pas d'opposition, adopté
Art. 8	pas d'opposition, adopté

Un député Vert demande pourquoi la Ville a besoin de la subvention du canton.

Le président répond que ce projet était censé être porté par le canton et que la Ville s'est substituée, y compris pour le crédit d'étude. Il a lui-même insisté en tant que magistrat pour que le canton participe.

Une députée socialiste souligne que, en dehors de l'intérêt de ces vestiges, une fondation privée participe et qu'il est donc logique que le canton participe également.

3e débat

Le président met aux voix le PL 12703 :

Oui: 12 (1 EAG, 3 S, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

Non:

Abstentions: 3 (2 Ve, 1 MCG)

Le PL 12703 est adopté.

Mesdames et Messieurs les députés, au vu de ces explications, la commission vous recommande le vote de ce projet de loi et préconise le débat en catégorie III (extraits).

PL 12703-A 6/23

Projet de loi (12703-A)

ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 4 600 000 francs en faveur de la Ville de Genève pour l'étude et la réalisation du musée du site archéologique de Saint-Antoine

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 4 600 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement en faveur de la Ville de Genève pour l'étude et la réalisation du musée du site archéologique de Saint-Antoine, dans le périmètre de l'esplanade Saint-Antoine, secteur Vieille-Ville.

Art. 2 Planification financière

- ¹ Ce crédit d'investissement est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2021 sous la politique publique G Aménagement et logement (rubrique 0616 5620)
- ² L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Subvention d'investissement accordée

La subvention d'investissement accordée dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élève à 4 600 000 francs.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art 5 Rut

Cette subvention doit permettre la construction du musée archéologique de Saint-Antoine, dans le périmètre de l'esplanade Saint-Antoine, secteur Vieille-Ville, afin d'assurer la conservation et de rendre accessible au public les vestiges remarquables dévoilés par les fouilles achevées en 2017.

Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint 24 mois après la mise en service de l'ouvrage.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

PL 12703-A 8/23

ANNEXE

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 4 600 000 francs en faveur de la Ville de Genève pour l'étude et la réalisation du musée du site archéologique de Saint-Antoine

Commission des Travaux du Grand Conseil 22 septembre 2020

M. J. Terrier, Archéologue cantonal, OPS, DT
 M. S. Simioni, directeur DCO, OCBA, DI
 M. P. Meylan, directeur DPBA, Ville de Genève
 M. S. Schmidt, adjoint de direction DPBA, Ville de Genève



Département des infrastructures

14/09/2020 - Page 1

Coût total de l'ouvrage et participation de l'Etat

Coût de l'ouvrage Le coût d'investissement est réparti de la manière suivante : Construction 0 Terrain 97 900 francs 974 600 francs 1. Travaux préparatoires 2. Bâtiment 5 145 000 francs 2 192 100 francs 4. Aménagements extérieurs 564 200 francs 5 Frais secondaires 3 325 200 francs 6. Honoraires 9. Ameublement et décoration 1 007 500 francs Total 13 306 500 francs Divers et imprévus (5,0% sur CFC 0 à 4 + 9 HT) 466 700 francs 13 773 200 francs Total HT 1 053 000 francs TVA (7,7% sur CFC 1 à 9), arrondi à 589 100 francs - Prestations du personnel (4%)

Financement Le financement de cet investissement est assuré par les apports suivants :

1. Etat de Genève
Whomtion cantonale d'investissement
2. L'Ille de Genève
Crédit d'étude PR-1166
Crédit d'investissement
3. Fandation privée genevoise
4. Loterie romande
TOTAL TIC
TOTAL TIC
TOTAL TIC
TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TIC

TOTAL TI

La part de l'Etat correspond à 29 % de l'investissement total Analyse des coûts et validation de l'économiste de la construction de l'OCBA

382 900 francs

15 798 200 francs



- Intérêts intercalaires

TOTAL Construction TTC





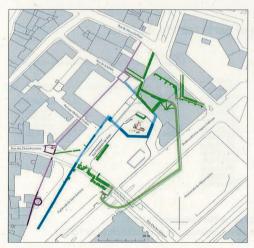




Les découvertes archéologiques réalisées sur l'esplanade Saint-Antoine



épartement du territoire ffice du patrimoine et des sites ervice cantonal d'archéologie







Tracé des fortifications avec la localisation des vestiges mis au jour sur l'esplanade Saint-Antoine

PL 12703-A 10/23









Sépultures mérovingiennes installées dans le portique de l'église Saint-Laurent

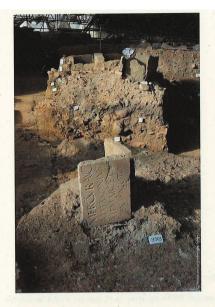






Inscription funéraire du 6e-7e siècle

PL 12703-A 12/23





Dédicace à Mercure remployée comme paroi d'une tombe en dalles mérovingienne

[[Mercur(io)]] Aug(usto), / M(arcus) Masonius / M(arci) f(ilius) Marcellus, / ex uoto.

"A Mercure impérial, Marcus Masonius Marcellus, fils de Marcus, (a consacré ceci) en acquittement d'un vœu".



Constructions spectaculaires liées au « mottet » de Saint-Laurent et au bastion de Saint-Antoine édifiés au 16ème siècle.









Projet lauréat pour la création d'un musée archéologique

(Architecte: ATELIER_TRACES ARCHITECTURES, architecte paysagiste: ESTAR arquitectos S.L.P., ingénieur: Kälin & associés SA)



BASTION SAINT-ANTOINE
PR- 1393 - CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU SITE ARCHÉOLOGIQUE



Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 14'568'200 francs bruts destiné à la construction d'un ouvrage de protection et de mise en valeur du site archéologique ainsi qu'à l'aménagement du bastion de Saint-Antoine.

COMMISSION DES TRAVAUX DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI 22 septembre 2020

PL 12703-A 14/23

13

Ţ

LOCALISATION

Au cœur de la ville



Rue Charles-Galland 1204 Genève Parcelle n° 4277 Section Cité

44



INTRODUCTION

Deux millénaires d'histoire genevoise sur un seul site



Découvertes archéologiques :

- Etablissement gallo-romain fin du ler siècle de notre ère.
- Aire de cimetière datée des VI^e et VIII^e siècles (+ de 160 tombes).
- Tracé d'un bastion primitif datant de 1537, appelé «mottet de Saint-Laurent».
- Casemate du XVIº siècle appartenant au bastion de Saint-Antoine.

15



INTRODUCTION

Volonté conjointe de mise en valeur



- Volonté du Canton et de la Ville de Genève de protéger, mettre en valeur et rendre visibles ces vestiges pour le public.
- 19 mars 2013 : pétition P-305 de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville intitulée «Accessibilité des vestiges découverts à l'esplanade Saint-Antoine».

16



INTRODUCTION Contexte et historique

31 janvier 2012	Vote du crédit de réalisation (PR-861) destiné à l'aménagement du «Bastion» de Saint-Antoine et de ses alentours
Avril 2012	Les travaux d'aménagements extérieurs mettent à jour les vestiges archéologiques
2012 – 2015	Fouilles menées par le Service cantonal d'archéologie sous la conduite de M. Jean Terrier, archéologue cantonal
27 avril 2016	Vote du crédit d'étude (PR-1166) d'un montant de 1'230'000 francs par le Conseil municipal
Février 2017	Jugement du concours international d'architecture, projet primé à l'unanimité : "Lanterneaux", architectes lauréats : Atelier Traces Architectures et Estar
2017 – 2019	Avant-projet et projet de l'ouvrage, consultations auprès du Département du territoire en vue du dépôt de la requête en autorisation de construire
Décembre 2019	Dépôt de la requête en autorisation de construire auprès de l'Office éponyme (OAC)
2020	Proposition de crédit de réalisation au Conseil municipal

17



EXPOSÉ DES MOTIFS

Trois objectifs

Protection et conservation

Vestiges fragiles : volume clos et conditions spécifiques (température, lumière, humidité).

Mise en valeur

Lecture du site aisée pour les visiteurs et les promeneurs.

Espace pour les scolaires. Intégré dans un itinéraire culturel archéologique.

Espace public

Sécuriser le bastion et le rendre accessible à tous, en tenant compte des besoins d'utilisation du lieu.



18.



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Trois fonctions

Espace public

Ouvert et entièrement accessible.

Deux groupes de plantations redéfinissent l'entrée de la ville historique :

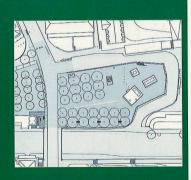
- continuité avec la plantation existante sur la promenade Saint-Antoine
- mail aligné sur le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze.

Lanterneaux

Eléments urbains, dispositifs d'accès, d'éclairage et visibilité sur les vestiges pour les passants.

Espace inférieur

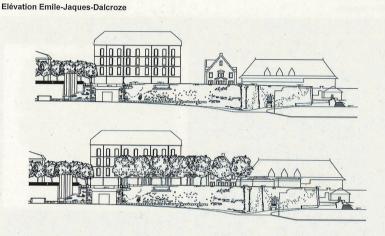
Extension des excavations archéologiques. Toit continu perforé des trois lanterneaux, éclairant les trois périodes de vestiges mises à jour.



19.



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

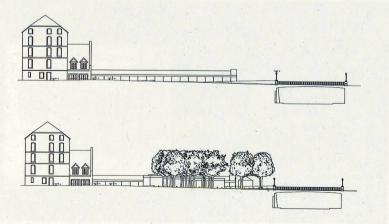


20.



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Elévation Charles-Galland

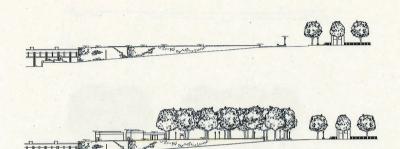


PL 12703-A 18/23

21



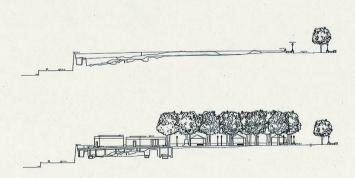
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE Elévation Théodore-de-Bèze 2



22



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE Coupe longitudinale



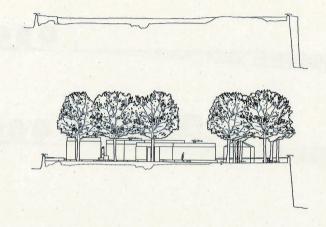
19/23

23.



Coupe C-C





24

₿ f

PROGRAMME ET DESCRIPTIF DES TRAVAUX Lanterneaux

Protection des vestiges par des constructions temporaires.

Excavation complémentaire.

Structure en béton.

Appuis ponctuels, respectant les vestiges.

Façade en béton sablé.

Fenêtres pour visibilité sur les vestiges.

Vitrages de toit pour lumière naturelle.

Matériaux intérieurs : béton et terrazzo

Volume chauffé réduit au minimum (bureau d'accueil).



25



PROGRAMME ET DESCRIPTIF DES TRAVAUX Aménagements extérieurs

Espace public, piétonnier, en continuité de la promenade Saint-Antoine.

Sol en gravier stabilisé perméable.

Mur du bastion rehaussé (normes de sécurité).

Plantation de micocouliers.

Installation de bancs de modèle historique

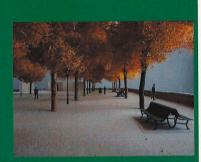
Candélabres similaires à la promenade St-Antoine

Réseaux de canalisations adaptés.

Pavage de la rue Charles-Galland.

Révision des gabarits routiers.

Nouveaux stationnements vélos et arrêt de bus rapproché.



26



ESTIMATION DES COÛTS Selon code CFC (juin 2019)

CFC	Intitulé	Prix unitaire	Total
0.	TERRAIN	SAN PROPERTY.	97'900
05	Conduites de raccordement aux réseaux	97'900	
1.	TRAVAUX PRÉPARATOIRES		974'600
10	Relevés, études géotechniques	58'100	
11	Déblaiement, préparation du terrain	30'000	
12	Protections, aménagements provisoires	51'000	
13	Installations de chantier en commun	443'200	
17	Fondations spéciales	392'300	
2.	BÂTIMENT		5'145'000
20	Excavation	232'200	
21	Gros œuvre 1	2'677'400	
22	Gros œuvre 2	774'500	
23	Installations électriques	278'200	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)	510'000	

27



ESTIMATION DES COÛTS Selon code CFC (juin 2019)

CFC	Intitulé	Prix unitaire	Total
25	Installations sanitaires	59'800	
26	Installations de transport	55'000	
27	Aménagements intérieurs 1	243'600	
28	Aménagements intérieurs 2	314'300	
4.	AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	2'10	92'100
40	Mise en forme du terrain	229'300	2 100
41	Constructions	399'200	
42	Jardins	1'256'900	
44	Installations	158'600	
46	Tracés	148'100	
5.	FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE	4'38	6'100
50	Frais de concours	265'000	0 100
51	Autorisations, taxes	51'100	

28



ESTIMATION DES COÛTS

Selon code CFC (juin 2019)

			Total
52 E	chantillons, maquettes, reproductions, documents	173'000	
56 A	utres frais secondaires	75'100	
58 C	comptes d'attente provisions et réserves	466'700	
59 C	comptes d'attente pour honoraires	3'325'200	
9. A	MEUBLEMENT ET DÉCORATION		1'007'500
90 A	meublement et décoration	1'007'500	

PL 12703-A

29.



ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC Selon code CFC (validité)

Ī.	COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT) + TVA 7.7 %	13'773'200 1'053'000
īl.	COÚT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT (TTC) + Prestations du personnel pour les investissements 4%	14'826'200 589'100
III.	SOUS-TOTAL + Intérêts intercalaires 2% durée 24+6 mois	15'415'300 382'900
IV.	COÚT TOTAL DE L'OPÉRATION (TTC) A déduire : Crédit d'étude PR-1166 voté le 27 avril 2016	15'798'200 1'230'000
V.	SOUS -TOTAL BRUT DU CRÉDIT DEMANDÉ (TTC) Recettes : Participation de l'Etat de Genève Participation d'une fondation privée genevoise Participation de la Loterie romande	14'568'200 4'600'000 4'000'000 1'000'000
VI.	TOTAL NET DU CRÉDIT DEMANDÉ (TTC)	4'968'200

30



DONNÉES COMPLÉMENTAIRES Autorisation et planning intentionnel

Autorisation de construire

La requête en autorisation de construire a été déposée en décembre 2019 auprès de l'Office des autorisations de construire.

Le projet a été présenté à la Commission des monuments, de la nature et des sites qui n'a pas soulevé de remarques particulières.

Délais

Début des travaux : 2 mois après vote du CM

Mise en exploitation : été 2023, après environ 24 mois de travaux, sous

réserve du vote, en force, de ce crédit par le Conseil municipal.

